

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Modèle année	Bordereau-type N°
Chariot de travail	M I A G	M S K 4	1964	4 ' 7 0 5

Caractéristiques "MSK 4" à droite, à l'avant sous le siège auxiliaire, sur plaquette du constructeur
Carburant diesel Nombre de cylindres 4

Constructeur du châssis MIAG Fahrzeugbau, Braunschweig (D) - Importateur MBA, Dübendorf (ZH)

N° du châssis frappé à droite, à l'avant sous le siège auxiliaire

N° du moteur frappé à droite, sur carter du vilebrequin, plaquette rivée

Type du moteur AKD 110,5 V - en ligne, vertical

Position du mot. arrière Frein-moteur

Cylindrée 2'672 cm³ Frein de remorque

Temps 4 Transmission mécanique Treuil/Cabest.

Refroidissement air (turbo) Nombre vit. avant 3 Crochet rem. à broche

Entraînement avant Vitesse en 1^{re} Voie avant 1'600

Nombre d'axes 2 Vitesse en prise dir. 20 *) Voie arrière 1'600

Nombre de pneus 6 Bloquage différentiel Diam. de braq. 8,80

Frein de service hydraulique, à expansion interne, sur les roues avant [AV 750 **)

2ème frein mécanique, à expansion interne, sur les roues avant, et à ruban ext.s.boîte c.v.

Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.		Dimensions int. en mm
A vide			8'010	Dimension	7.50-20	7.50-15		Longueur
Charge utile			-	Charge pneu	1'445	1'830		Largeur
Total			8'250		10 Ply	12 Ply		Hauteur
Gar. de fabr.	6'000	5'600	8'250		jumelés			Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes				Porte à faux arr.
Direction: position à gauche - action sur roues AR				Marque du moteur M W M				C.V. frein 46 DIN *)
Alésage			90	Course			105	C.V. impôts 13,60
Forme de la carrosserie			grue ***					
Nombre de places: total			2	(avant milieu arr.)				Places debout

Phares: marque	2/ HELLA NL A	Indic. de direction	4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement	2/ Bilux, symétriques	AV =	à côté des phares (orange)
Feux de position	2/ dans les phares	AR =	combinés avec feux stop (orange)
Phare brouillard		Essuie-glace	
Feux arrières	2/ sous les feux stop et clignot.	Avertisseur	1/ électrique (1-ton) = 86 dB
Réfecteurs	2/ séparés	Rétroviseur	
Feu stop	2/ combinés avec clignoteurs	Indicateur de vitesse	
Eclairage N° de contrôle		Parties dangereuses	
Phare marche arrière			
Equipement électr.	12 Volts		
Mesure du bruit	85 bB à 2'160 t/min *)		

Observations et exceptions

- *) Puissance du moteur au régime de 2'600 t/min.
Vitesse maximale : 20 km/h en limitant le régime à 2'160 t/min.
Régulateur : Mécanique. 1 plomb sur l'écrou à raccord, en haut sur boîtier du régulateur.
- **) Porte à faux centre essieu AR - extrémité de la flèche, dirigée vers l'arrière = 2'500 mm
volant - , dirigée vers l'avant = 2'500 mm
- ***) Lors de courses de transfert, le crochet de charge doit être assuré par une corde.
La flèche doit être dirigée vers l'arrière = porte à faux depuis le centre de l'essieu AR = 2'550 mm. De jour l'extrémité de la flèche doit être marquée par un fanion, de nuit par un feu rouge. La flèche doit être assurée (ne doit pas pouvoir pivoter latéralement).

Lieu et date de l'expertise-type Dubendorf, 31.7.64

La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Modèle année	Bordereau-type N°
Chariot de travail	M I A G	M S K 4	1964	4 ' 7 0 5

Caractéristiques "MSK 4" à droite, à l'avant sous le siège auxiliaire, sur plaquette du constructeur
 Carburant diesel Nombre de cylindres 4

Constructeur du châssis MIAG Fahrzeugbau, Braunschweig (D) - Importateur MBA, Dübendorf (ZH)

N° du châssis frappé à droite, à l'avant sous le siège auxiliaire

N° du moteur frappé à droite, sur carter du vilebrequin, plaquette rivée

Type du moteur AKD 110,5 V - en ligne, vertical

Position du mot. arrière Frein-moteur

Cylindrée 2'672 cm³ Frein de remorque

Temps 4 Transmission mécanique Treuil/Cabest.

Refroidissement air (turbo) Nombre vit. avant 3 Crochet rem. à broche

Entraînement avant Vitesse en 1^{re} Voie avant 1'600

Nombre d'axes 2 Vitesse en prise dir. 20 *) Voie arrière 1'600

Nombre de pneus 6 Bloquage différentiel Diam. de braq. 8,80

Frein de service hydraulique, à expansion interne, sur les roues avant [AV 750 **)

+) 2ème frein mécanique, à expansion interne, sur les roues avant, et à ruban ext.s.boîte c.v.

Poids	avant	arr.	total	Pneumat.	avant	arr.		Dimensions int. en mm
A vide			8'010	Dimension	7.50-20	7.50-15		Longueur
Charge utile			-	Charge pneu	1'445	1'830		Largeur
Total			8'250		10 Ply	12 Ply		Hauteur
Gar. de fabr.	6'000	5'600	8'250		jumelés			Haut. ridelles
Poids max. garanti pr. train routier				Nombre de portes				Porte à faux arr.

Direction: position à gauche - action sur roues AR Marque du moteur M W M C.V. frein 46 DIN *)

Alésage 90 Course 105 C.V. impôts 13,60

Forme de la carrosserie grue ***

Nombre de places: total 2 (avant milieu arr.) Places debout

Phares: marque	2/ HELLA NL A	Indic. de direction	4/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement	2/ Bilux, symétriques	AV = à côté des phares	(orange)
Feux de position	2/ dans les phares	AR = combinés avec feux stop	(orange)
Phare brouillard		Essuie-glace	
Feux arrières	2/ sous les feux stop et clignot.	Avertisseur	1/ électrique (1-ton) = 86 dB
Réflecteurs	2/ séparés	Rétroviseur	
Feu stop	2/ combinés avec clignoteurs	Indicateur de vitesse	
Eclairage N° de contrôle		Parties dangereuses	
Phare marche arrière			
Équipement électr.	12 Volts		
Mesure du bruit	85 bB à 2'160 t/min *)		

Observations et exceptions

- *) Puissance du moteur au régime de 2'600 t/min.
Vitesse maximale : 20 km/h en limitant le régime à 2'160 t/min.
Régulateur : Mécanique. 1 plomb sur l'écrou à raccord, en haut sur boîtier du régulateur.
- **) Porte à faux centre essieu AR - extrémité de la flèche, dirigée vers l'arrière = 2'500 mm volant - , dirigée vers l'avant = 2'500 mm
- ***) Lors de courses de transfert, le crochet de charge doit être assuré par une corde. La flèche doit être dirigée vers l'arrière = porte à faux depuis le centre de l'essieu AR = 2'550 mm. De jour l'extrémité de la flèche doit être marquée par un fanion, de nuit par un feu rouge. La flèche doit être assurée (ne doit pas pouvoir pivoter latéralement).

Lieu et date de l'expertise-type Dubendorf, 31.7.64

La Commission d'expertise-type